

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le **15 mai 2014** à 18 h,
sur convocation de Patrice GAUSSERAND Président.

Présents : Martine SOUQUET, Monique GUILLE, Fanny NELATON, Muriel FAVOT, Christian PERO, Marie-Christine BOUTONNET, Ghislaine PEDOUSSAUT, Bernard DOAT, Michel HOSPITALIER, Josette MONTEL, Mickaële BOTT, Danièle CONDO. . Lahcene BAAZIZ, Claude SEGUIER, Michèle RIEUX, Michelle LESOURD.

Excusés : Patrice GAUSSERAND

Absents

ORDRE DU JOUR
Validation du compte rendu de la séance précédente
Aides financières
Délibérations
Questions Diverses.

Compte-rendu du 29 avril 2014

Unanimité

Délibération : SERVICE MANDATAIRE : FRAIS DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article D 129-7 du Code du Travail, le C.C.A.S., Service Mandataire depuis le 23 octobre 2001, est agréé pour la fourniture de Services aux Personnes dans le Département du Tarn sous le numéro d'agrément qualité 260407/M/081/Q/019. La Présidente rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre d'un contrat d'assistance technique, chaque employeur, charge le C.C.A.S. d'établir pour son compte, les obligations et tâches administratives fixées à l'emploi. En contrepartie de ces différentes tâches, le Conseil d'Administration avait décidé en date du 20 juillet 2004 que le particulier employeur devait indemniser le C.C.A.S., Service Mandataire, des frais de gestion.

Aujourd'hui, il serait souhaitable de réactualiser les frais de gestion.

Le conseil d'administration, décide de fixer, à compter du 1er juillet 2014, à 38 Euros par trimestre les frais de gestion du Service Mandataire.

Unanimité

Délibération : VETEMENTS DE TRAVAIL

La Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée que conformément au règlement intérieur du Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile et plus précisément à l'article 12-2.8 sur la « sécurité et prévention » un bon d'habillement annuel (blouses et gants) et une indemnité de chaussures et petit équipement doivent être alloués à chaque Agent Social Titulaire, Stagiaire ou Auxiliaire. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. décide d'allouer, pour l'exercice 2014, à chaque Agent Social du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.), exception faite aux Agents Sociaux "saisonniers", à savoir :

- une blouse de travail identique avec logo du C.C.A.S. par Agent,
- 20 € en bon de "chaussures" par Agent.

Unanimité

Délibération : ADHESION A L'ASSOCIATION GAILLAC BENEVOLAT

La Vice-Présidente, Fanny NELATON, rappelle que le CCAS fait fréquemment appel à GAILLAC BENEVOLAT pour trouver des bénévoles notamment pour l'alphabétisation. A ce titre l'adhésion du CCAS à l'association est proposée. En 2013 le tarif de l'adhésion est fixé à 40 euros.

Unanimité

Délibération : adhésion à l'union des services à domicile du Tarn (U.S.A.D.)

La Vice-Présidente, Fanny NELATON, rappelle à l'Assemblée, qu'en date du 18 janvier 2005, le Conseil d'Administration avait donné son accord pour adhérer à l'Union des Services à Domicile (U.S.A.D.). Pour 2013 et 2014 le tarif de l'adhésion, fixé par l' U.S.A.D., est de l'ordre de 20 euros.

Unanimité

Délibération : Adhésion à L'union Nationale Des Centres Communaux Et Intercommunaux D'action Sociale

La Vice-Présidente, Fanny NELATON, rappelle à l'Assemblée, qu'en date du 18 janvier 2005, le Conseil d'Administration avait donné son accord pour adhérer à L'Union Nationale Des Centres Communaux Et Intercommunaux D'action Sociale (UNCCAS).

En 2013 le tarif de l'adhésion, fixé par l' UNCCAS est de l'ordre de 591.82 Euros.

Unanimité

Délibération : Activité Accessoire

La proposition de délibération pour l'attribution de 200 € par mois à un agent de la ville sur la base du décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif aux activités accessoires, est rejetée pour non conformité de la situation avec le texte de référence.

Proposition annulée Madame GUILLE adjointe au personnel interrogera le service des ressources humaines pour étudier une manière de rétribuer le DRH pour son activité auprès du CCAS

Aides financières

Le départ de plusieurs administrateurs à 20h30 n'a pas permis l'étude des demandes d'aides financières
Une séance spéciale pour traiter des aides financières est prévue le 27 mai 18h30 Salle des commissions

La séance est levée à 20h 30 par la Vice- Présidente.

Fanny NELATON
Vice-présidente du CCAS